

PROCÈS-VERBAL
du conseil d'établissement 2021-2022
du centre des Belles-Rives

CÉ 21-22-266

4. Suivi au procès-verbal du 21 avril 2022

Aucun suivi.

5. Formation des membres du conseil d'établissement

Guy Coutlée rappelle aux membres d'informer Karine Viau lorsqu'ils ont terminé la formation obligatoire d'ici le 30 juin.

6. Rapport annuel 2021-2022

Guy Coutlée demande aux membres s'ils ont pris connaissance du rapport annuel 2021-2022 envoyé par courriel. Les membres répondent que oui ; ils n'ont pas de modifications à y apporter.

Il est proposé par Dany Grimard, secondé par Louise Normandeau et résolu :

QUE le rapport annuel 2021-2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Frais chargés aux élèves et aux parents – reddition de comptes de l'année 2021-2022

Julie Choquet présente le questionnaire de reddition pour l'année 2021-2022.

8. Informations sur les frais chargés aux élèves 2022-2023

- 8.1 Principes d'encadrement des coûts

Julie Choquet présente et explique les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, notamment les cahiers d'exercices. Il n'y a pas de changement par rapport à l'année passée. Elle demande aux membres s'ils souhaitent apporter des changements. Ces derniers confirment le statu quo.

CONSIDÉRANT le 1^{er} alinéa de l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui donne au conseil d'établissement le pouvoir d'établir, sur la base de la proposition de la direction d'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe ;

CONSIDÉRANT la proposition de la direction d'école relativement à ces principes d'encadrement faite conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue du personnel enseignant relativement au choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études et ce, en application de l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Centre de services scolaire d'une *Politique relative aux contributions financières chargées aux parents ou aux usagers* en application

**PROCÈS-VERBAL
du conseil d'établissement 2021-2022
du centre des Belles-Rives**

<p>CÉ 21-22-267</p>	<p>de l'article 212.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Cynthia Hébert d'établir, tels que déposés, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe qui seront en vigueur au centre des Belles-Rives pour l'année scolaire 2022-2023.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>8.2 Principes d'encadrement du choix des fournitures scolaires</p> <p>Julie Choquet présente les principes d'encadrement du choix des fournitures scolaires. Les membres n'ont pas de modifications à apporter.</p> <p>8.3 Liste des fournitures scolaires demandées aux élèves</p> <p>Julie Choquet présente la liste des fournitures scolaires pour les élèves de 16 et 17 ans, et la liste des fournitures scolaires pour les élèves de 18 ans du centre des Belles-Rives pour l'année scolaire 2022-2023.</p> <p>CONSIDÉRANT le 2^e alinéa de l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le pouvoir d'approuver la liste proposée par le directeur de l'école des fournitures scolaires telles que les crayons, papiers et autres objets de même nature ;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition de la direction d'école relativement à cette liste faite conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'adoption par le Centre de services scolaire d'une Politique relative aux contributions financières chargées aux parents ou aux usagers, en application de l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique ;</p>
<p>CÉ 21-22-268</p>	<p>IL EST PROPOSÉ par Dany Grimard d'approuver, telles que déposées, les listes des fournitures scolaires du centre des Belles-Rives pour l'année scolaire 2022-2023.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>9. Reconnaissance des élèves finissants</p> <p>Julie Choquet informe les membres du retour de la Soirée des étoiles après deux ans d'absence. L'événement se tiendra le jeudi 16 juin à l'Opticentre de Vaudreuil-Dorion. Les élèves qui ont atteint leur objectif sont invités. Lors de cette soirée, un buffet sera servi. Il y aura aussi un « photobooth », des messages personnalisés, remise de bourses et plusieurs autres petites surprises.</p> <p>10. Classes au pavillon Émile-Bouchard en 2022-2023 - Déménagement</p> <p>Julie Choquet informe les membres qu'il n'y aura plus de cours au pavillon Émile-Bouchard. La prochaine cohorte de francisation (environ quatre classes) aura lieu au centre des Belles-Rives.</p>

PROCÈS-VERBAL
du conseil d'établissement 2021-2022
du centre des Belles-Rives

<p>CÉ 21-22-269</p>	<p>11. Calendrier des rencontres 2022-2023</p> <p>Julie Choquet présente une proposition de calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.</p> <p>12. Assemblée générale annuelle 2022</p> <p>Martine Gasse invite les membres à l'Assemblée générale annuelle 2022 du Carrefour jeunesse-emploi qui aura lieu le lundi 20 juin à 18 h au Carrefour jeunesse-emploi situé au 400, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion. Les membres intéressés à participer doivent appeler au Carrefour afin de s'inscrire.</p> <p>13. Annonce de Martine Gasse</p> <p>Martine Gasse annonce aux membres que cette rencontre fût sa dernière. Mme Gasse relèvera de nouveaux défis professionnels au sein du Carrefour jeunesse-emploi. Les membres félicitent Mme Gasse, et lui souhaitent bon succès.</p> <p>14. Date de la prochaine rencontre le 29 septembre 2022</p> <p>Martine Gasse informe les membres que la prochaine rencontre aura lieu le jeudi 29 septembre 2022.</p> <p>15. Questions diverses</p> <p>Aucune question.</p> <p>16. Clôture de la séance</p> <p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Cynthia Hébert, secondé par Martine Gasse et résolu :</p> <p>Que la séance soit levée à 16 h 48.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p> <p>_____</p> <p>Martine Gasse, présidente d'assemblée</p> <p>_____</p> <p>Guy Coutlée, directeur du Multicentre</p>
---------------------	--